

DEL-2024-39

Extrait du registre  
des délibérations du  
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 2024

Secrétaire de séance :  
DAGORNE Léo

Nombre de membres du  
Conseil d'administration :  
17

Présents : 10  
Pouvoirs : 4  
Votants : 14  
Ne prend pas part : 0

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

Les administrateurs

KOMITES Pénélope  
AKKARI Maya  
BROSSEL Colombe  
COBLANCE Emmanuel  
SIMONDON Paul  
CONNAULT François  
BIRABEN Anne  
MESSAS Emmanuel  
RENNER Marc  
MARINETTI Angela  
LECOQ Jean-Pierre  
BONNEAU Stéphanie  
LANNIBOIS-DREAN Hélène  
GILAT Sylvain  
DAGORNE Léo  
RIBON Pascale

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre 2024 à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 29 novembre 2024 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

**Objet : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'ANNEE 2024**

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales complétée par décrets en Conseil d'Etat ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie ESPCI disposant de l'autonomie financière et de la personnalité juridique ;

Vu le débat d'orientation budgétaire dont il a été pris acte lors du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 13 octobre 2023 ;

Vu la délibération 2023 – ESPCI n°2 du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 13 octobre 2023 portant Adoption du règlement budgétaire et financier applicable à la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération 2023 – ESPCI n°1 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 6 décembre 2023 portant adoption du Budget primitif 2024 ;

Vu la délibération DEL-2024-13 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 19 juin 2024 portant adoption du Budget supplémentaire 2024 ;

Vu la délibération DEL-2024-32 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 16 octobre 2024 portant adoption de la Décision modificative n°1 du budget 2024 ;

Ouï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE**

**Article 1 :** La décision modificative n° 2 de 2024 annexée au présent projet de délibération est approuvée.

**Article 2 :** La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance

La Présidente

Léo DAGORNE



Marie - Christine LEMARDELEY

